



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.04.09/10

Séance du 9 avril 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250409-DCM2025-0409-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ
Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, , Sylvie CHARNAUD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. LOMBARD), Corinne FAVRE-ROCHEX (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Jean-Michel REBET (Procuration à S. CHARNAUD), Taylor DEVOUASSOUX (Procuration à P. DUCIMETIERE), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Taux des impôts locaux 2025

Chaque année le conseil municipal doit voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune.

L'état de notification des bases fiscales (état 1259) n'a pas été transmis à la date de convocation du Conseil Municipal.

La loi de finances 2025 prévoit une revalorisation nationale des bases fiscales de 1.7%.

Il est proposé en 2025 de ne pas modifier les taux de fiscalité. (taux inchangés depuis 2015)

	Taux proposés en 2025	Taux moyens nationaux	Taux moyens Haute Savoie de
Taxe foncière (bâti)	26.85%	39.42%	29.54%
Taxe foncière (non bâti)	43,82%	50.82%	68.12%
Taxe d'habitation	15.62%	24.45%	23.95%

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 12 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix « CONTRE » (Y. MINO, B. CHAMBOURDON, N. ORSIER, JF. VILLER, M. FISHER par procuration) et 28 voix « POUR » :

➤ **VOTE** les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.85%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,82%
- Taxe d'habitation : 15.62%

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250409-DCM2025-0409-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 15 avril 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 9 avril 2025

Le Secrétaire de séance,
Thierry Alain BETHAZ

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Thierry Alain BETHAZ.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

